

## Le saviez-vous ?

Chaque année 17 000 bébés naissent en Gironde !

Venez poser toutes vos questions aux équipes de la Protection Maternelle Infantile et préparez-vous sereinement à l'arrivée de votre bébé.

**Ces services sont gratuits et ouverts à tous !**

La Caisse d'Allocations Familiales fait systématiquement part des avis de grossesse au Service de la Protection Maternelle et Infantile.

**Vous pouvez appeler la Maison du Département « Solidarités » :**

Les services de la PMI sont gratuits et ouverts à tous.

► **Contacts et infos sur [www.gironde.fr/pmi](http://www.gironde.fr/pmi)**

**La sage-femme de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) m'accompagne pendant la grossesse.**



Département de la Gironde - DIRCOM - CID - imprim'vert\* - mars 2019

 **Gironde**  
LE DÉPARTEMENT

## **Vous attendez un enfant ?**

### **La PMI du Département vous accompagne**

La grossesse et l'arrivée d'un enfant suscitent bien naturellement beaucoup de questions, d'ordre médical, psychologique, pratique...

**Un accueil et un soutien personnalisé avant et après la naissance sont proposés à tous gratuitement**, dans les Espaces Santé de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département, répartis sur toute la Gironde.

Les équipes de la PMI assurent des missions de prévention, de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfant de 0 à 6 ans.

Sages-femmes, puéricultrices, médecins, psychologues, conseillères conjugales et familiales, infirmières... : **une équipe de professionnels de la santé vous écoute et répond, en toute confidentialité, à vos interrogations.**

### **Une sage-femme de la PMI peut vous guider et vous accompagner tout au long de votre grossesse**

Elle vous conseille et répond à toutes les questions que vous vous posez sur votre grossesse et l'arrivée de votre bébé :

- ▶ *Où puis-je faire l'entretien prénatal précoce, à quel moment, avec qui ?*
- ▶ *Comment faire suivre ma grossesse ?*
- ▶ *Quels sont mes droits, les démarches à accomplir ?*
- ▶ *Dois-je modifier mes habitudes ?*
- ▶ *Comment me préparer à la naissance et à l'accueil du bébé ?*
- ▶ *Vais-je allaiter ou donner le biberon ?*
- ▶ *Comment se passe le séjour à la maternité, le retour à la maison ?*

- ▶ *Puis-je bénéficier d'une aide à domicile ?*
- ▶ *Quelle contraception après l'accouchement ?*
- ▶ *Quand faire la visite postnatale, la rééducation périnéale ?*

### **Où contacter une sage-femme ?**

Dans les **61 Maisons du Département «Solidarités»** réparties en Gironde : contactez la Maison du Département «Solidarités» de votre secteur qui vous indiquera les modalités de prise de rendez-vous avec la sage-femme, à votre domicile ou dans un lieu de consultation au plus proche de chez vous selon votre situation de santé.